

Tous en selle !

Aide de L'agglo à l'achat d'un **vélo**



Jusqu'à **200 €**^(*)
pour un vélo électrique
neuf ou d'occasion



ou 

Jusqu'à **50 €**^(*)
pour un vélo classique
d'occasion

() Aide soumise à conditions de ressources et à l'achat
chez un professionnel du territoire de L'agglo*

Aide de L'agglo à l'achat d'un **vélo**

Comment ça marche ?

Quelles sont les **conditions** pour bénéficier de l'aide à l'achat ?

- Avoir un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 14 089 €.
- Acheter son vélo chez un vendeur professionnel installé sur l'une des 42 communes de L'agglo.
- Demander l'aide au maximum 6 mois après l'achat du vélo.

Quel est le **montant** de l'aide ?



25 % du prix d'achat dans la limite de **200 €** pour un **vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion** acheté chez un professionnel du territoire de L'agglo ou l'installation d'un **système d'électrification** effectué chez un professionnel du territoire de L'agglo.



25 % du prix d'achat dans la limite de **50 €** pour un **vélo classique d'occasion** acheté chez un professionnel du territoire de L'agglo.

Comment effectuer ma **demande** ?

En envoyant le formulaire de demande d'aide et l'ensemble des pièces par courriel à accueil@agglo-pfv.fr ou par courrier à :
L'agglo Foix-Varilhes 1A avenue du Général de Gaulle 09000 Foix

Puis je bénéficier d'**autres aides** ?

L'aide de L'agglo est cumulable avec :

- le dispositif « **Bonus vélo** », aide à l'achat d'un vélo proposée par l'**État** (plus d'information sur service-public.fr).
- le dispositif « **Éco-chèque mobilité** », aide à l'achat d'un vélo proposée par la **Région Occitanie** (plus d'information sur le site laregion.fr et au 05 61 39 64 39).

Pour en savoir plus sur les conditions d'attribution de l'aide de L'agglo, consultez le règlement disponible sur le site internet de L'agglo : www.agglo-foix-varilhes.fr